



le point.



NOVEMBRE 2021

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

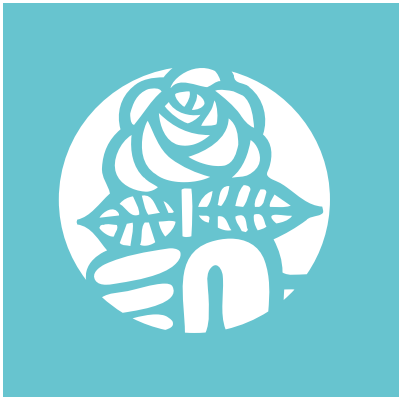
Plan d'action de la présidence 4-5

Votations du 28 novembre 6-9

Antenne Handicap 12 | PS Migrant-e-s 13



340



**NOUS LES AVONS
APPLAUDI·E·S...
MAINTENANT,
PROTÉGEONS-LES!**

**28
11 OUI** 
INITIATIVE SOINS INFIRMIERS FORTS

OUI **CONTOURNEMENT**
H18
Credit pour la réalisation du contournement Etat de La Chaux-de-Fonds

OUI **SOINS INFIRMIERS FORTS**
Initiative proposée par les soins infirmiers de la région de la Chaux-de-Fonds

OUI **LOI COVID**
Modifications de la loi fédérale sur les soins infirmiers des soins infirmiers de la région de la Chaux-de-Fonds

NON **TIRAGE AU SORT DES JUGES FÉDÉRAUX**
Initiative proposée par les juges fédéraux de la région de la Chaux-de-Fonds

PS **VOTATIONS DU 28 NOVEMBRE 2021**
Parti socialiste neuchâtelois
psn.ch

La gauche ne peut exister sans utopies, sans établir des objectifs qui, s'ils sont impossibles à atteindre dans le moment présent, donnent leur sens aux transformations actuelles

Leszek Kolakowski

Table ronde
APPLAUDIR NE SUFFIT PAS !

4 novembre 2021, 20 h

Auditoire RHNe, Pourtalès,
Neuchâtel



Entre le « lib » et le « Vert' » des Vert'lib

Dans le numéro du 1^{er} octobre de *Libertés neuchâteloises*, on peut lire le chroniqueur anonyme du PLRN s'enivrer des quelques belles victoires obtenues par la droite au Grand Conseil grâce au soutien quasi infaillible des Vert'libéraux.

Comment donner tort à des constats tels que « la petite majorité de droite de notre Parlement est assez solide » ou « les Vert'libéraux se montrent d'ailleurs bien libéraux aussi », au vu du clair alignement du centre-droit avec le reste de la droite sur la plupart des questions financières, économiques et sociales lors des dernières sessions ? À n'en pas douter, la législature 2021-2025 risque de nous présenter quelques redoutables écueils.

Bien loin de nous décourager, cette perspective nous fera renouer avec les outils de l'opposition que le PS a toujours su manier à la perfection. Nous ne devons ainsi pas hésiter à utiliser des manifestations et référendums pour préserver nos acquis sociaux. Et qui sait, peut-être qu'une initiative populaire nous permettra d'obtenir de nouvelles avancées...

L'attitude des Vert'lib neuchâtelois face aux questions environnementales permet d'ailleurs également un certain optimisme. S'ils se montrent assez intransigeants quant à la protection de l'environnement, nous pourrions trouver des majorités avec eux sur des projets qui ne laissent pas à la liberté individuelle et aux lois du marché le soin d'agir pour affronter l'urgence climatique. Sur ces sujets, nous avons tout intérêt à dialoguer avec le groupe du centre pour faire émerger rapidement des projets ambitieux. Cela étant dit : la balle est aussi dans leur camp !

Voilà donc comment je vois la suite de la législature : entre une politique d'opposition sur les sujets sociaux et économiques, pour lesquels la droite ne se montre pas du tout ouverte au compromis, et une ouverture résolue à la négociation pour lutter contre le réchauffement climatique. En bref : louvoyer entre les eaux brouillonnes et tumultueuses du « lib » et celles apparemment plus porteuses et dynamiques du « Vert' ».



Romain Dubois
président du Parti socialiste
neuchâtelois

psn.ch

Plan d'action de la présidence

La gauche tire sa force de la rue. Si le rôle gouvernemental du PSN est une pièce maîtresse de notre action en faveur des objectifs de justice sociale et climatique que nous défendons, il est fondamental de conserver notre ancrage dans la population. La présidence a donc mis sur pied un plan d'action pour renforcer notre présence dans la rue, réinventer sans cesse les liens avec celles et ceux que nous défendons, impliquer au maximum la base de notre parti et œuvrer à une gauche unie et forte.

Cycle de conférences et de débats publics

Mobilisation des membres pour les manifestations

Renforcement des contacts avec les associations

Pendant les campagnes, les occasions pour la population de rencontrer les candidat-es en chair et en os sont nombreuses, en particulier sur les stands. Ce qui paraît toutefois essentiel pour nous, socialistes, c'est de garder ce contact privilégié également durant l'exercice de nos mandats, après les élections. C'est ce qui nous permet de rester en phase avec la réalité de celles et ceux que nous défendons, sans oublier que la vérité du terrain offre une vision complémentaire aux statistiques et aux rapports universitaires.

À l'aide d'une plateforme permettant à qui le souhaite de s'inscrire pour rencontrer pendant 15-20 minutes une ou un membre socialiste du Conseil d'État, du Grand Conseil ou de la présidence du PSN, nous perpétuerons la tradition d'un PSN populaire et proche des personnes qu'il défend.

Plateforme de rencontre avec les élu-es et la présidence

Offre de services directs à la population

Unité, cohésion, cohérence et visibilité de nos politiques communales.

Facilitons le partage d'informations entre les sections, faisons un catalogue des actions entreprises par nos camarades dans les conseils généraux. Inspirons-nous les unes et les uns des autres ou construisons des projets communs, lorsque cela est applicable.

Une motion rédigée à Cornaux peut s'appliquer aux Ponts-de-Martel, une interpellation déposée à Neuchâtel peut inspirer Val-de-Ruz... Même si les spécificités des communes ne permettent pas de généraliser toutes les actions politiques, c'est aussi par la constance et la qualité de nos prises de position que nous gagnerons en force et en efficacité.

Formation : idées, thèmes et pratique politique

Mise en commun des actions communales

Une offre de formation en trois volets.

Nos idées, notre histoire : pour savoir où on va, il faut savoir d'où on vient... Quelles sont les bases du socialisme, quelle est notre histoire, comment les mouvements de gauche ont-ils évolué ? Mises en perspective, ces notions permettent de dessiner notre chemin.

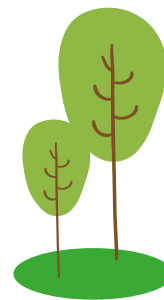
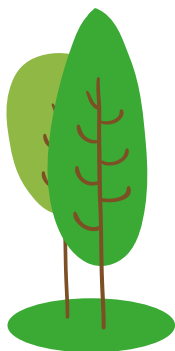
Le monde aujourd'hui et demain : quels sont les grands enjeux de la société d'aujourd'hui, comment préparer celle de demain ? L'occasion aussi de nous ouvrir à des thématiques moins « traditionnelles » pour le PS, comme l'agriculture ou la sécurité, et de réfléchir aux actions que l'on peut initier aux échelons communal et cantonal.

Mon action, mes moyens : comment fonctionnent nos institutions, comment y participer en tant qu'élue-e ? Par quels moyens entrer en contact avec la population ? Comment faire pour se sentir plus à l'aise dans un débat et utiliser les réseaux sociaux à bon escient ? Les choses semblent souvent difficiles parce qu'on n'ose pas.

Plus de débats aux Congrès

OUI

Choisir la ville d'hier ou de demain



La ville d'aujourd'hui et de demain est une ville exempte de trafic de transit, une ville au trafic interne réduit, aux transports publics performants, à la mobilité douce favorisée et aux espaces publics piétonniers générant de la qualité de vie. Toutes les villes attractives de Suisse et d'Europe suivent cette voie. Elle s'impose d'une part en fonction des aspirations des citoyens des centres urbains et d'autre part en vertu des évidentes nécessités écologiques. Pour ce faire, partout, une prémisse (qui n'est pas à elle seule suffisante) est nécessaire : le contournement routier des centres urbains afin de catalyser hors des centres-villes le trafic de transit, mais aussi le trafic interne de périphérie. Toutes les villes suisses ayant réussi leur mue en bénéficient ; dans notre canton, c'est le cas bien sûr en ville de Neuchâtel et ce sera bientôt également le cas en ville du Locle grâce au contournement par la N20.

Le contournement est de La Chaux-de-Fonds par la H18 est ainsi une nécessité. Pour qu'il puisse donner sa pleine mesure, la Ville de La Chaux-de-Fonds a pris ses responsabilités dans la perspective d'un avenir urbain attractif moderne et durable. En effet, les mesures d'accompagnement au contournement par la H18 ont d'ores et déjà été décidées et validées par le Conseil général à la quasi-unanimité (34 oui, 0 non et 2 abstentions, le 30 novembre 2019). En d'autres termes, la H18 permettra de développer la mobilité douce et les espaces piétonniers, notamment autour de la Place du Marché, dont l'aménagement est aujourd'hui en discussion dans le cadre d'une vaste démarche participative. En corollaire, les mesures prises permettront de transférer vers la bretelle de contournement 12 000 véhicules qui transitent actuellement par l'extrême centre.

Cette vision partagée largement non seulement à La Chaux-de-Fonds, mais aussi dans toutes les villes

progressistes du monde est aujourd'hui combattue par le référendum sur le projet de contournement de la ville par la H18. L'opposition qui a surgi est une surprise et sonne à la fois comme une aspiration idéaliste à un monde débarrassé par miracle des voitures et des poids lourds et comme un refus de voir un contexte urbain, pourtant fort peu attractif, évoluer. Nous socialistes, représentants des forces progressistes, premiers défenseurs de la qualité de vie partagée, défenseurs de centres urbains plus respectueux de l'environnement et des habitants, nous devons nous mobiliser.

En effet, c'est sur une vision de l'organisation de notre société neuchâteloise aux plans urbanistique et environnemental que notre population est appelée à s'exprimer. La H18, c'est l'assurance d'un centre transformé au bénéfice de l'arborisation, de la quiétude urbaine, des commerces, des piétons, des cyclistes, des transports publics...

La votation sur la H18 ne porte pas seulement sur un dossier touchant de manière singulière la ville de La Chaux-de-Fonds, elle a une valeur d'exemple quant à la mise en œuvre d'une organisation de l'aménagement du territoire, de l'urbanisation de nos cités, de l'évolution de la place respective de chaque mode de transport dans notre canton. Il s'agit d'une certaine manière de rien de moins qu'une deuxième épreuve populaire pour le concept global cantonal de Mobilité 2030, plébiscité à 84 % par les citoyennes et citoyens neuchâtelois en février 2016.



Théo Huguenin-Elie
conseiller communal
La Chaux-de-Fonds

OUI

Pourquoi applaudir ne suffit-il pas ?

Au début de cette pandémie, quand, depuis mon balcon, j'ai entendu mes voisins applaudir, les larmes me sont montées aux yeux. L'espoir de la reconnaissance! La population mesurerait-elle l'importance du personnel soignant? Y aurait-il une prise de conscience des autorités? Et puis l'attente... l'attente de voir son métier enfin reconnu à sa juste valeur, enfin considéré comme essentiel! Alors oui, voir le OUI l'emporter le 28 novembre vaudrait bien plus que toutes les ovations!

L'héritage historique du métier de soignant est encore profondément ancré dans les mentalités. Au Moyen Âge, principalement organisé par les ordres religieux, le soin est bénévole, en lien avec la charité et exercé surtout par des religieuses ayant le sens du sacrifice. Aujourd'hui encore, malheureusement, prendre soin des enfants et des ainé-es est considéré comme une prédisposition naturelle féminine qui doit s'exercer gratuitement. Alors si le travail de « care » invisible, individuel et gratuit effectué principalement par les femmes est encore loin d'être reconnu, la profession infirmière, elle, au moins, doit être respectée et revalorisée.

En effet, l'état des lieux est catastrophique. Plus de 40 % des soignants quittent la profession prématurément¹. Plus de 11 000 postes ne sont pas pourvus dans les soins, dont 6200 postes d'infirmières et infirmiers (Jobradar, février 2021). La Suisse ne forme que 43 % de son personnel soignant diplômé alors que d'ici 2030², il faudra 65 000 soignants supplémentaires car le nombre de personnes de plus de 65 ans aura presque doublé (entre 2014 et 2030)³. Au vu de ces quelques chiffres, le oui à l'initiative « Pour des soins infirmiers forts » s'impose.

La concrétisation de l'initiative permettra de remédier à la pénurie de soignants et de garantir la qualité des soins. Car nous sommes dans l'urgence! La profession doit réellement être reconnue comme essentielle par des conditions de travail décentes. Pour cela, différentes mesures sont nécessaires:

- Une rémunération appropriée des prestations,
- La reconnaissance d'un domaine de responsabilités propre aux soins infirmiers,
- Un plafond fixe du nombre de patient-es à prendre en charge, pour garantir la qualité des soins infirmiers et la sécurité des patient-es,
- La promotion de la formation et de la formation continue par un soutien financier, pour garantir un effectif suffisant de personnel diplômé et compétent dans son domaine d'activité,
- L'amélioration des conditions de travail (horaires, planifications... réglementés dans une CCT), pour parvenir à concilier vies professionnelle et familiale.

Si nous voulons qu'en Suisse, la pénurie de personnel infirmier cesse et que le nombre d'infirmier-ères formé-es soit suffisant, si nous voulons garantir des soins de qualité à notre population, si nous voulons que les infirmier-ères soient réellement reconnu-es comme des travailleuses et travailleurs essentiel-les, aux conditions de travail décentes, votons OUI à l'initiative!



Stéphanie Gérard Mattsson
PSCN

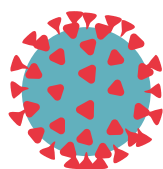
¹ Observatoire suisse de la santé (Obsan), Rapport 01/2021, Personnel de santé en Suisse: sorties de la profession et effectif, bit.ly/340_2.

² Obsan, Rapport 03/2021, Personnel de santé en Suisse – Rapport national 2021. Effectifs, besoins, offre et mesures pour assurer la relève, bit.ly/340_2.

³ Conseil fédéral, Changement démographique en Suisse: champs d'action au niveau fédéral, Rapport du 9 décembre 2016, bit.ly/340_3.

OUI

On prend les mêmes et on recommence...



Le 13 juin, la Suisse devenait certainement le premier État à se prononcer sur des mesures de lutte contre la pandémie de Covid-19. Le peuple et les cantons ont accepté la loi à 60 %. Or une loi de pandémie évolue par définition rapidement. Le Parlement l'avait adaptée avant même le vote, en mars 2021. Ces modifications étant combattues par référendum, nous devons voter le 28 novembre.

Des opinions s'élèvent contre la « dictature sanitaire », dont le symbole serait le certificat Covid ou « pass sanitaire ». Une dictature où l'on vote sur un thème deux fois dans l'année paraît très démocratique... Un point préoccupant : les opposants ont semé l'idée que le vote porte uniquement sur le pass. Faux ! On vote surtout sur des aides économiques, comme en juin.

Voici les principales : extension de l'aide pour les cas de rigueur à d'autres entreprises ayant fermé temporairement ou subi un fort recul du chiffre d'affaires en raison de la pandémie ; extension des allocations pour perte de gain aux personnes à activité lucrative indépendante (allocation dès un recul du chiffre d'affaires de 30 %, contre 40 % auparavant) ; extension des indemnités pour réduction de l'horaire de travail ; augmentation du nombre d'indemnités journalières allouées aux chômeurs par l'assurance-chômage ; extension des aides financières aux institutions d'accueil extrafamilial contraintes de fermer en raison de la pandémie, y compris celles gérées par les pouvoirs publics ; extension aux intermittents des aides financières à la culture et aux acteurs culturels...

Nécessaires, ces mesures ne sont pas contestées, sauf par quelques extrémistes ultralibéraux pour qui l'État n'a pas à aider l'économie en temps de crise. En cas de non, elles disparaîtront néanmoins : s'il est peu vraisemblable qu'un remboursement soit demandé, elles s'arrêteront au plus tard en mars 2022, car les lois urgentes cessent de s'appliquer un an après avoir été votées au Parlement si le peuple les refuse. Et la

Constitution interdit à la Confédération de reposer la loi et les aides (art. 165 al. 4 Cst.).

Le PSS s'est investi résolument pour ces mesures. C'était loin d'être gagné, il a fallu batailler. Y renoncer en mars 2022 créerait un risque majeur pour les plus faibles de notre société et pour les plus touchés par la pandémie. Nous devons donc accepter cette loi comme la première.

Demeure le controversé certificat Covid. Cette mesure désagréable et impopulaire nous fait horreur. Devoir montrer patte blanche vaccinale au cinéma ou au restaurant est malsain. Ce n'est pas la société de partage, d'entraide et de solidarité dont nous rêvons. Mais y a-t-il une autre façon crédible de maintenir l'activité économique, sociale et culturelle ? Sans pass, si les cas augmentent de nouveau, il reste le confinement... Sans pass, voyager deviendrait extrêmement complexe. Sans pass, plus aucun grand rassemblement.

Tous les chiffres un tant soit peu crédibles le démontrent : les personnes vaccinées ne souffrent pas de forme grave de Covid, sont moins contagieuses, risquent moins de développer la maladie. La meilleure manière d'en finir au plus vite avec le pass (quel que soit le vote, lui aussi pourra perdurer jusqu'en mars) n'est pas de refuser la loi, mais de se faire vacciner, de rassurer celles et ceux qui ont des craintes, de convaincre que la vaccination est avant tout un acte de solidarité.

Ne nous trompons pas de cible, acceptons la loi Covid-19, la base légale qui nous permettra d'en finir avec cette saleté d'épidémie.



Baptiste Hurni
conseiller national

NON

Des juges tirés au sort ?

On a d'abord cru à une galéjade, « *eine Schnapsidee* » comme disent nos Confédérés alémaniques. Celle d'un justiciable mécontent de décisions rendues par le Tribunal fédéral, en l'occurrence un entrepreneur obwaldien multimillionnaire, M. Adrian Gasser. C'est pourtant très sérieux.

Sujet de son initiative : l'élection des 38 juges répartis entre les sept cours du Tribunal fédéral et de leurs 19 suppléants. Actuellement, quiconque a le droit de vote en matière fédérale est éligible. Les juges sont élus pour des périodes de six ans, renouvelables jusqu'à l'âge de 68 ans révolus, par l'Assemblée fédérale, sur proposition de la Commission judiciaire et, selon la coutume, en fonction de la force respective des partis représentés au Parlement.



C'est ce dernier point surtout qui indispose M. Gasser et ses amis. Selon eux, il est malsain que de facto, seule une personne membre ou sympathisante déclarée d'un parti politique puisse accéder à la plus haute fonction judiciaire de l'État. D'autant que selon l'usage, un magistrat doit verser une cotisation d'un montant variable à « son » parti, sous peine de perdre le soutien de celui-ci à l'échéance d'une période de fonction.

Le remède proposé par l'initiative est inédit en droit fédéral : le tirage au sort parmi des candidats sélectionnés par une commission ad hoc nommée par le Conseil fédéral pour un mandat unique de 12 ans. Seule restriction à la liberté de choix des commissaires : les langues officielles devront être équitablement représentées au tribunal. Pour le surplus : « *L'admission*

au tirage au sort est régie exclusivement par des critères objectifs d'aptitude professionnelle et personnelle à exercer la fonction de juge au Tribunal fédéral. »

Il y a bien longtemps, je pensais que le Tribunal fédéral – dont les arrêts constituent avec les lois la matière première du droit suisse – était formé des meilleurs juristes du pays. Illusion perdue au gré de mon activité professionnelle d'avocat puis de membre d'une cour fédérale. Les juges fédéraux sont des femmes et des hommes comme les autres. On y rencontre des idéalistes et des carriéristes, des bosseurs et des flemmards, des courageux et des couards. De bons ou de mauvais juristes, c'est selon, le droit n'étant pas une science exacte et les gens de justice excellant dans la controverse.

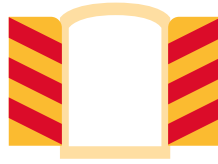
Cependant, aucun juge fédéral ne travaille avec le code dans une main et le programme de « son » parti dans l'autre. Seuls quelques imbéciles s'imaginent qu'un magistrat est obsédé par sa réélection et obéit aux consignes du Parti, comme dans les États totalitaires. Même imparfait, le système actuel permet au moins de maintenir au Tribunal fédéral une représentation à peu près équitable des diverses sensibilités politiques de la population. Tandis que le tirage au sort des juges préconisé par l'initiative aurait pour conséquence de rompre cet équilibre délicat, sans apporter la moindre amélioration à la qualité de la jurisprudence.

Par contre, une vraie réforme consisterait à instaurer l'élection des juges fédéraux pour une durée déterminée, 15 ans par exemple, sans possibilité de réélection.

Il faut donc rejeter l'initiative de M. Gasser, sans pour autant se dispenser de réfléchir à une réforme du mode d'élection des magistrats fédéraux.



Raymond Spira



Agilité et créativité pour une société plus inclusive

Pour découvrir les contours du programme de législation, la patience s'impose encore. Cependant, je partage volontiers quelques réflexions sur une orientation qui pourrait constituer un axe structurant des projets de mon département.

De l'intégration à l'inclusion

Au-delà de ce qui peut sembler de «grands mots», voire une approche dogmatique pour certain-es, c'est bien vers cette évolution de paradigme que j'entends travailler. Une transformation qui doit permettre à chacun-e de trouver sa place et de contribuer au vivre-ensemble neuchâtelois. Et cela quelles que soient ses origines, son genre ou encore ses difficultés. Pour nous engager dans cette voie, nous ne partons ni d'une feuille blanche, ni de politiques publiques figées dans le marbre, mais d'un dispositif susceptible d'évoluer.

Durant ces deux dernières législatures, le canton de Neuchâtel a développé une politique d'intégration professionnelle, autour de la « stratégie IP ». Une stratégie innovante pour une mission de service public orientée sur les besoins de ses clients (demandeurs et demandeuses d'emploi d'une part, entreprises d'autre part). Une organisation qui s'est elle aussi révélée novatrice par le décloisonnement de l'accès au dispositif, quel que soit – ou presque – le service « porte d'entrée ». Aujourd'hui, alors que l'entier du dispositif aura bientôt globalement été mis en œuvre, le bilan tant qualitatif que quantitatif est plutôt réjouissant. IP a contribué à réduire le chômage dans notre canton et à favoriser une politique de l'emploi dynamique et réactive.

Cependant, comme tout processus impliquant l'humain, IP n'est pas un protocole parfait répondant à la complexité de tous les besoins. Pour certain-es demandeur-euses d'emploi, les étapes d'évaluation IP (compétences de base, employabilité) se soldent par un échec ou un renvoi à la case départ. Et cela pour différentes raisons, certaines inhérentes au parcours

de vie de personnes plus fragilisées (exclusion durable du premier marché du travail, problèmes de santé non reconnus par l'assurance invalidité, situations sociales complexes...). Mais le dispositif IP mérite aussi d'évoluer pour mieux répondre aux besoins et mettre en valeur les compétences de ces demandeurs d'emploi aux profils complexes.

Cette évolution doit également permettre de développer (ou reconnaître) des emplois adaptés dans la production ou les services, ces emplois que l'on qualifie souvent de deuxième marché du travail. En incluant dans la démarche des personnes vivant avec un handicap reconnu par l'assurance invalidité. Des personnes qui en raison de l'atteinte à leur santé ne sont pas éligibles à une réinsertion AI et qui aspirent à un autre emploi que celui d'un atelier en milieu institutionnel « protégé ». Comme en témoigne l'expérience de Camille Moulin, jeune femme neuchâteloise qui vit avec un handicap mental et travaille comme aide-enseignante à l'école obligatoire.

La personne au centre

Évoluer de l'intégration vers l'inclusion implique d'oser bousculer encore nos logiques sectorielles, de nous montrer créatifs pour dépasser la rigidité de certains de nos dispositifs et surtout de construire en partant de la personne : ses besoins, ses limites, son environnement, ses contraintes, mais aussi ses aspirations, ses compétences et ses ressources.

Le défi est de taille. Mais j'observe que cette aspiration est largement partagée. Et cela est essentiel. Parce qu'une société plus inclusive ne se décrète pas mais se construit, ensemble !



Florence Nater
conseillère d'État

Retour sur la session du Grand Conseil des 28 et 29 septembre

Parmi les nombreux objets votés lors de cette session, j'ai décidé d'en évoquer deux.

Le premier, un rapport du Conseil d'État, portait sur une proposition de modification de la loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel, pour faire court «*prévoyance.ne*».

Suite à de très bons résultats, le Conseil d'administration de *prévoyance.ne* a demandé au Conseil d'État de soumettre au Grand Conseil une baisse de 3 % des cotisations à la Caisse de pensions, et cela dès l'an prochain.

Les groupes de gauche ont déposé un amendement afin de pouvoir limiter l'ampleur de la réduction. La Caisse n'étant dans les bons chiffres que depuis deux ans, il semblait téméraire de vouloir baisser les cotisations aussi tôt. Le compromis proposait une diminution de 1,4 % au lieu de 3 %.

Pour la gauche, cette baisse était un calcul à court terme, les premiers bénéficiaires en étant les employeurs. Malgré les interventions des différents porte-parole de nos groupes, nous n'avons pas réussi à infléchir le reste de l'hémicycle.

Les député-es de droite ont refusé l'amendement, mais accepté la disposition transitoire pour l'année 2022-2023, un petit couac de leur part. Tous les membres du Bureau ont accepté de reprendre le vote. Et cette fois, la droite unanime a refusé le compromis proposé.

Le projet de loi a finalement été accepté avec 52 oui, 1 abstention et 47 non.

Suite à ce résultat, un référendum devrait être lancé par le Syndicat des services publics; il devra recueillir 4500 signatures en trois mois. Cela risque de compliquer le débat sur le budget 2022, car le Conseil d'État a élaboré son budget en tenant compte déjà de l'allègement.

L'autre objet qui a retenu mon attention est une motion populaire d'un groupe de citoyens, intitulée «*Pour*

la création, dans le canton de Neuchâtel, d'une unité spécialisée dans la prise en charge des personnes atteintes de troubles du comportement alimentaire».

Comme le montrent les statistiques, l'anorexie mentale est une des maladies psychiatriques qui causent le plus de décès. Cette maladie, qui n'est de loin pas un caprice, demande des soins particuliers.

Actuellement, il est difficile de se faire soigner dans le canton de Neuchâtel car il n'existe plus d'unités de soins prenant l'anorexie en charge. En cas d'urgence vitale, le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) peut accueillir des malades, mais cela ne suffit pas pour bien soigner ces personnes.

Des unités spécialisées existent dans les cantons de Vaud et de Genève; malheureusement, les habitants de ces deux cantons sont prioritaires pour la prise en charge. Si bien que les Neuchâtelois-es sont placés sur des listes d'attente.

Le Conseil d'État ne s'est pas opposé à la motion. Le Canton n'envisage pas de créer une unité spécialisée comme dans les deux cantons cités, mais le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) et le RHNe vont développer une prise en charge multidisciplinaire.

À la suite de ces explications, le Grand Conseil a accepté la motion par 87 oui, 3 abstentions et 9 non.

En conclusion: ces deux objets ont été acceptés (même si le premier n'était pas à notre convenance), ce qui prouve que le Grand Conseil arrive à s'entendre sur certains points mais que les votes à la majorité qualifiée risquent d'être compliqués.



Nathalie Ebner Cottet
députée

Un engagement sans faille pour l'autodétermination : Antenne Handicap

Je voudrais parler d'une association qui m'est très chère et qui fait un super travail dans notre canton pour soutenir les personnes en situation de handicap : Antenne Handicap.

J'ai appris à connaître cette association d'abord par les centres aérés que ma fille a fréquentés pendant plusieurs années. Elle a eu beaucoup de plaisir à y aller et j'ai été épatée du dynamisme et de l'enthousiasme de l'association à offrir des activités de vacances qui conviennent à chaque enfant ou adolescent.

J'ai par la suite eu l'occasion d'en rejoindre le comité. Je suis actuellement présidente et je trouve toujours aussi passionnant de soutenir les personnes en situation de handicap et de s'assurer de l'évolution positive de leurs droits.

Antenne Handicap est une association neuchâteloise, reconnue par l'Office fédéral des assurances sociales (art. 74 LAI) et par le Canton, dont les bureaux sont à La Chaux-de-Fonds.

Elle a pour but de promouvoir le droit à l'autodétermination et à la citoyenneté de la personne en situation de handicap, quels que soient son âge et son degré de handicap, et de défendre ses droits en général.

Pour cela, l'association s'appuie sur plusieurs axes :

- Un Club de formation continue qui propose des cours du soir ou en week-end pour les adultes en situation de handicap. L'association édite un programme annuel qui offre des cours dans différents domaines – la formation (culture générale, informatique, cuisine, etc.), les loisirs (danse, musique, peinture, etc.), un peu de sport (fitness, nordic walking, etc.) et la citoyenneté (rencontres avec des politiciens, des responsables de services);
- Des centres aérés pour les enfants et adolescents en situation de handicap. Une semaine d'activités, de découvertes, sports et loisirs est organisée pendant les vacances de printemps et d'automne;

- Un service d'aide et de conseils pour les personnes en situation de handicap et leurs proches (amis, familles, professionnels);
- La participation à diverses manifestations dans le but d'apporter plus de visibilité aux personnes en situation de handicap, de favoriser les échanges avec les personnes valides et de promouvoir les droits et intérêts des personnes en situation de handicap, leur autodétermination et leur citoyenneté.



Antenne Handicap offre des espaces d'échanges afin que les personnes en situation de handicap puissent exprimer leurs avis et leurs besoins (comité et commission de la formation continue pour les adultes, séance préparatoire des centres aérés pour les ados).

L'association assure également des heures de formation à l'École Pierre-Coullery, à La Chaux-de-Fonds, et à la Haute École de travail social de Fribourg, pour sensibiliser les futurs professionnels à l'importance du partenariat et de l'autodétermination dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Dans notre société, les personnes en situation de handicap sont invisibles. Elles rencontrent des difficultés à faire valoir leurs droits et à exprimer leurs souhaits. On s'attend généralement à ce qu'elles s'adaptent aux infrastructures et institutions en place et on ne tient souvent pas compte de la façon dont elles voudraient vivre leur vie.

C'est pour cela que toutes les activités et actions d'Antenne Handicap ont pour finalité la reconnaissance des droits et intérêts des personnes en situation de handicap, leur autodétermination et leur droit à la citoyenneté.



**Anne-Catherine
Frutschi Lancaster**
PSMN

PS Migrant-e-s

Un engagement au service de la cohésion

Le PS Migrant-e-s suisse, reconnu comme organe officiel par le Parti socialiste suisse lors de son congrès de décembre 2016 à Thoune, a pour volonté affichée l'affirmation de l'égalité de tous les migrant-es avec les citoyen-nes suisses tant du point de vue politique, économique, social que culturel¹.

Le PS Migrant-e-s œuvre en faveur des droits humains et pour l'élimination de la discrimination à l'endroit des personnes migrantes.

Le PS Migrant-e-s suisse (ou Migrant-es socialistes suisses), à travers ses branches cantonales, entretient un lien étroit avec le PSS. Il est organisé au niveau national de la manière suivante :

- Un président : Mustafa Atici, Conseil national, Bâle-Ville
- Une vice-présidente : Helena Verissimo de Freitas, membre du Grand Conseil, Genève
- Un comité directeur de 7 personnes
- Deux représentants au comité directeur du PSS
- Deux représentants à la conférence de coordination du PSS
- Cinq délégués libres dans ses conférences des délégués.

Ces membres représentent 16 cantons et l'une de leurs actions



principales consiste à porter les besoins et problématiques des migrantes et migrants auprès des autres organes du PS. Cela, afin de trouver des solutions concrètes auprès des autorités politiques et administratives compétentes.

Les assurances sont un exemple de discrimination à laquelle de nombreuses personnes de nationalité étrangère font face. Certains contrats, notamment dans le secteur des assurances automobiles, obéissent à des critères différenciés sur la base de la nationalité des contractant-es. Pourtant, aucune étude ne vient corroborer un risque accru de coût. Cette situation revêt donc le sceau de l'inégalité, voire parfois de la discrimination assumée.

Un autre volet du répertoire d'action est orienté vers la mobilisation des populations tant autochtones que migrantes par différents moyens et par des actions de sensibilisation. Des stratégies sont par exemple déployées lors des élections communales et cantonales ou de certaines votations fédérales.

Les deux délégué-e élu-e pour le canton de Neuchâtel sont Assamoi

Rose Lièvre et Ahmed Muratovic. En tant que délégué-e neuchâtelois-e, notre rôle est aussi d'accueillir durablement les nouveaux membres au PS Migrant-e-s en maintenant un contact avec la confidentialité nécessaire, soit par des rencontres régulières, par téléphone ou courrier électronique.

Dans le canton de Neuchâtel, la commission Politique migratoire du PSN est le principal organe qui thématise les questions liées au PS Migrant-e-s, notamment l'accueil des étrangers, la politique d'asile et la politique d'intégration. Toute personne intéressée par ces enjeux et désirant participer à ces rencontres est la bienvenue au sein de cette commission et peut la rejoindre en se manifestant auprès du secrétariat cantonal.

Pour conclure, nous savons que le PS est le parti qui s'est toujours engagé et continue de s'engager pour améliorer la situation des migrantes et migrants. Une meilleure intégration doit être réalisée, dans l'intérêt de notre parti et pas uniquement pour les étrangers neuchâtelois.



Assamoi Rose Lièvre
députée

¹ Plus d'informations sont disponibles sur le site Internet du PSS : bit.ly/340_4.

L'égalité des salaires avant l'égalité de l'âge de la retraite

Désirer l'égalité entre tous les êtres humains et refuser d'augmenter l'âge de la retraite des femmes au niveau de celui des hommes peut sembler illogique. Alors pourquoi y avait-il plus de 15 000 personnes rassemblées à Berne, le samedi 18 septembre passé, pour protester contre la proposition du Parlement d'augmenter l'âge de la retraite des femmes à 65 ans ? La première raison qui me vient en tête est bien simple : l'égalité salariale entre femmes et hommes n'est toujours pas respectée en Suisse. On ne peut traiter de manière égale des situations inégales.

Il suffit de se référer aux chiffres de Salarium, le calculateur statistique de salaires de la Confédération, pour faire disparaître tout contre-argument sur cette question ; pour leur premier emploi, et à travail égal, les femmes perçoivent toujours moins que les hommes. Même si l'écart est souvent de 500 francs, il peut aisément dépasser les 1000 francs. Cet écart salarial n'est dû ni à l'expérience, ni à une interruption de carrière, même si des facteurs comme ceux-là peuvent aggraver la différence plus tard. L'inégalité entre femmes et hommes face aux salaires est indéniable en Suisse.

Même en acceptant cet argument, certains peuvent toujours plaider pour l'augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes en clamant que l'égalité doit commencer partout. Selon ce raisonnement, il faudrait égaliser l'âge de la retraite et les salaires, et non pas attendre l'un pour accepter l'autre. Mais pour moi, et pour beaucoup d'autres je l'espère, il est inacceptable de commencer par discriminer plus profondément la partie déjà discriminée par le système actuel.

À mon avis, cette inégalité et cette discrimination sont une justification amplement suffisante pour refuser l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. Mais en lisant les slogans qui défilaient dans les rues de la capitale ce samedi-là, je me suis rendu compte que les raisons de manifester étaient nombreuses et variées pour chacun-e d'entre nous.

Beaucoup voulaient souligner le fait que les femmes gagnent peu d'argent, avec des slogans tels que

« Précaires... en guerre ! », « Rentes de misères, femmes en colère » ou encore « Augmenter les rentes, pas l'âge de la retraite ». En effet, ajuster les salaires des femmes à ceux des hommes permettrait non seulement de supprimer une inégalité inacceptable, mais également de



renflouer les caisses de l'AVS de plusieurs centaines de millions de francs par an. Derrière la bannière du Syndicat des services publics (SSP), brandie fièrement par une femme, une pancarte rose indiquait simplement « 10 milliards d'économies sur notre dos ? Non ».

Parmi les nombreux slogans, la proposition de baisser l'AVS à 64 ans pour les hommes était aussi inscrite. Cela montre une volonté de ne pas voir augmenter l'âge de la retraite de manière globale, tant pour les hommes que pour les femmes. À ce propos, l'initiative des Jeunes PLR visant à lier l'âge de la retraite à l'espérance de vie est déjà déposée et doit être combattue. La bannière violette du Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) résumait bien cette crainte, et surtout une forte opposition : « Travailler jusqu'au tombeau c'est non ».



Melissa Cravero
FSN

Chères et chers camarades, Nous avons le plaisir de vous inviter à notre prochain

Congrès cantonal festif

SAMEDI 13 NOVEMBRE 2021
au Faubourg de l'Hôpital 65, à Neuchâtel, dès 10 h

Accueil des nouveaux membres dès 9 h 30

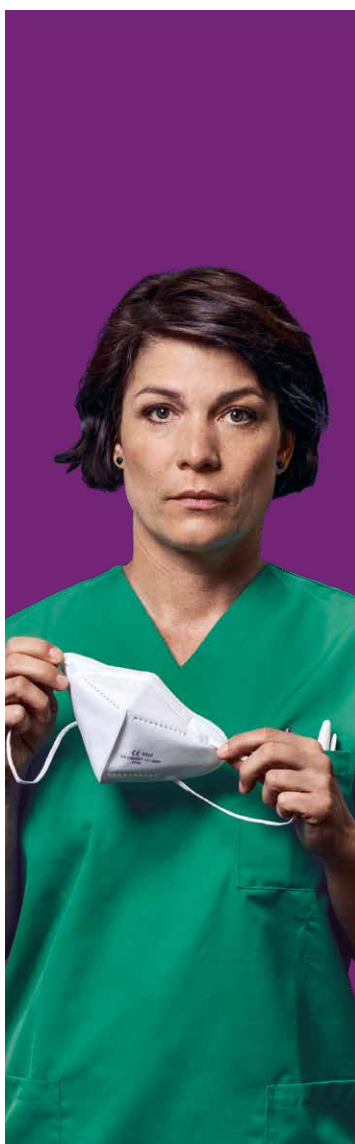
Ce congrès se déroulera en présentiel et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. Un certificat sanitaire sera demandé à l'entrée.

Au plaisir de vous voir nombreuses et nombreux, nous vous adressons nos cordiaux messages.

Le secrétariat cantonal

Ordre du jour provisoire

- Allocution de bienvenue de la section et des autorités communales
- Allocution du président du PSN, Romain Dubois
- Présentation du Point spécial 125 ans
- Table ronde pour les 125 ans du PSN
- Verrée et repas
- Résolution du PSN sur les enjeux écologiques
- Divers



Invitation à la table ronde

APPLAUDIR NE SUFFIT PAS !

Au programme :

- Introduction par **Stéphanie Gérard Mattsson**, physiothérapeute au RHNe et membre du PSN.
- Présentation du projet infirmier « Mise en place d'un espace de parole pour les patients COVID-19 » par **Jessica Beck**, infirmière clinicienne spécialisée en soins intensifs.
- Table ronde avec **Baptiste Hurni**, conseiller national, **Yasmina Produit**, syndicaliste du SSP, **Christine Perrin** et **Anne Guyot**, respectivement membre du comité et secrétaire générale de l'ASI NE/JU.
- Questions / Débat avec le public

Date : 4 novembre 2021

Lieu : Auditoire de RHNe, 4^e étage à gauche, Pourtalès, Maladière 45, Neuchâtel

Heure : 20 h

Entrée gratuite

La participation n'est possible qu'avec un certificat Covid valable (vacciné, guéri ou testé).

Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) s'engage dans les débats importants et aide à trouver des solutions innovantes, sociales et respectueuses de l'être humain et de l'environnement. Il apporte de nouvelles idées et participe à construire l'avenir.

Oui

- J'adhère au **Parti socialiste neuchâtelois**
 Je souhaite recevoir **le point**.

Nom | Prénom

Adresse

NP | Localité

Téléphone | Mobile

Courriel

Inscription à envoyer au

Parti socialiste neuchâtelois

Avenue de la Gare 3 - 2000 Neuchâtel

032 721 11 80

secretariat@psn.ch

www.psn.ch

Impressum

Responsable - Margaux Studer | Graphisme et illustration - Nathan Jucker
Relecture - Johanne Lebel Calame | Impression - Imprimerie de l'Ouest SA
Parution 6 fois par an | Abonnement annuel - 30 francs
Abonnement de soutien - 50 francs - CCP 20-3004-7

PS



Agenda

2-3

novembre 2021

Grand Conseil

4

novembre 2021

20 h 00

Table ronde

Auditoire de RHNe

9

novembre 2021

20 h 00

Commission Économie-
emploi-fiscalité

13

novembre 2021

10 h 00

Congrès cantonal
Neuchâtel

23

novembre 2021

20 h 00

Commissions Affaires
sociales et Politique
migratoire

25

novembre 2021

19 h 30

Préparation de groupe

28

novembre 2021

Votations fédérales

1

décembre 2021

20 h 00

Commission Affaires sociales

▶ Votre agenda en ligne sur
www.psn.ch

JAB
2000 Neuchâtel




le point.
psn.ch/le-point

